



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/SR.12
30 mars 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-septième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 26 mars 2001, à 15 heures

Président : M. DESPOUY (Argentine)

SOMMAIRE

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la Commission seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 15 h 5.

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION (point 6 de l'ordre du jour) (suite) (E/CN.4/2001/20, 21 et Corr.1 et 22; E/CN.4/2001/NGO/5, 11, 28, 38, 41, 57, 58, 61, 62, 73, 155, 162 et 164; E/CN.4/Sub.2/2000/11 et Corr.1; A/55/304)

Débat spécial sur la tolérance et le respect (suite)

1. M. RIDGEWAY dit qu'une manière d'aborder la question préoccupante du racisme est de prôner la "paix froide". Le pluralisme et la diversité culturelle, ingrédients nécessaires de toute société, peuvent néanmoins - tout comme la mondialisation - provoquer des tensions. L'étude de l'histoire a sans doute un effet bénéfique, car elle contribue à la compréhension de sa culture et à la formation de l'identité culturelle. Dans une société multiculturelle, telle que l'Australie aspire à l'être, l'identité culturelle peut être préservée, sur un plan technique, en accordant la double nationalité aux immigrés qui peuvent ainsi devenir Australiens tout en conservant leur nationalité d'origine. En ce qui concerne les populations autochtones, il s'agit plutôt de veiller à ce que leur identité culturelle soit reconnue. L'un des aspects marquants des Jeux olympiques organisés à Sidney en 2000 a été l'émergence de l'athlète Cathy Freeman, symbole du processus de réconciliation à l'œuvre dans le pays après deux siècles de colonisation. Le symbolisme est une dimension essentielle du processus de guérison.

2. Le ressentiment est le contrecoup d'une injustice initiale. Les populations autochtones d'Australie cherchent moins à être indemnisées qu'à obtenir la reconnaissance de leur culture. Il est essentiel, au XXI^e siècle, qu'elles soient intégrées dans des partenariats nationaux. Le besoin d'éducation doit être reconnu et encouragé par dessus tout. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra atteindre la masse critique nécessaire pour déclencher le changement, celui des cœurs et des esprits.

3. Mme SADIK, abordant la question sous un angle sexospécifique, dit que la tolérance et le respect sont des valeurs fondamentales dans toute société, et qu'elles devraient s'appliquer aux femmes et aux hommes sur un pied d'égalité; cependant, dans la plupart, voire dans toutes les sociétés, les relations entre hommes et femmes sont inégales et inéquitables. L'intolérance et le sectarisme ethniques ainsi que l'extrémisme religieux sont à l'origine d'innombrables conflits, et continuent de faire de nombreuses victimes, qui sont bien plus souvent des femmes que des hommes.

4. En outre, l'indifférence et la discrimination ruinent la santé de nombreuses femmes, lorsqu'elles ne leur coûtent pas la vie. Ainsi, la grossesse et l'accouchement sont les principales causes de mauvaise santé chez les femmes en âge de procréer dans les pays en développement. Plus de 500 000 femmes en meurent chaque année et celles qui souffrent de complications plus ou moins graves sont beaucoup plus nombreuses. Chaque année, quelque deux millions de filles âgées de 5 à 15 ans sont jetées sur le marché du sexe. La traite à des fins sexuelles est le secteur du crime organisé qui se développe le plus rapidement, touchant un nombre difficile à évaluer, mais en croissance rapide, de femmes. Chaque année, un grand nombre de fillettes et de femmes risquent de subir des mutilations génitales. Dans les communautés où la proportion de malades est élevée, le risque de devenir séropositif est cinq à six fois plus élevé pour les jeunes femmes que pour les hommes du même groupe d'âge. Une femme sur trois est victime de violences

au cours de sa vie, violences infligées en général par son partenaire ou son conjoint. Les deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes et des fillettes, et ce sont aussi les deux tiers de la population la plus pauvre de la planète. En outre, chaque fois que le respect de la vie humaine et le bien-être sont remis en cause, que ce soit en raison d'une guerre ou d'une catastrophe naturelle, la situation des femmes est presque toujours pire que celle des hommes. Par ailleurs, il est plus difficile d'instaurer et de préserver les droits civils des femmes que ceux des hommes, notamment en ce qui concerne le mariage et le divorce, la propriété et la succession, l'éducation et l'emploi, le suffrage et la représentation.

5. Ces problèmes existent dans tous les pays. Il se peut qu'ils soient moins aigus dans les communautés prospères, mais même dans les sociétés les plus riches, les femmes risquent davantage d'éprouver des difficultés suite à un divorce, gagnent moins que les hommes pour le même travail, et ont moins de chances de parvenir aux échelons les plus élevés de leur profession. Ni le développement économique ni la modernisation des sociétés traditionnelles ne garantissent, par eux-mêmes, la tolérance et le respect à l'égard des femmes. Toutes les cultures ont des valeurs propres et positives, dont l'expression devrait être favorisée au maximum, mais aucune culture digne de ce nom ne tolère que les femmes ne soient l'objet de discrimination ou d'oppression. Lorsque de telles pratiques existent, elles sont le résultat d'une perversion culturelle. La mutilation génitale des femmes, encore parfois présentée comme culturellement légitime, en constitue un bon exemple. Aucun principe culturel ou religieux ne justifie de telles mutilations, et il est encourageant que de plus en plus de pays adoptent des lois visant à les interdire.

6. La manière dont une culture assimile les incidences du changement permet de juger de sa capacité d'adaptation, certaines pratiques culturelles pouvant s'en trouver modifiées et d'autres devenir obsolètes, sans que cela en altère les valeurs principales pour autant. L'esclavage, qui caractérisait autrefois un grand nombre de sociétés, mais qui est désormais universellement condamné, en constitue une bonne illustration. De même, le contrôle étroit de la fécondité des femmes, autrefois exercé pour des raisons dynastiques ou patrimoniales, est devenu inacceptable. Le viol et l'inceste, qui ont souvent conduit, par le passé, à la marginalisation des fillettes et des femmes, sont dorénavant reconnus comme des crimes.

7. Les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme tirent leur force contraignante de leur capacité à exprimer les valeurs essentielles à toutes les cultures. La question de l'interprétation précise des droits de l'homme, et de leurs relations avec la législation et la pratique nationale, suscite un débat permanent dans tous les pays. Un tel débat, qui a été nourri par des instruments tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, est bénéfique et devrait être encouragé. Les instruments internationaux ont permis que des mesures bénéfiques, susceptibles de remédier à des situations anormales, soient prises aux niveaux national et international.

8. Il n'y a pas de droits plus importants que le droit à l'éducation et le droit à la santé, notamment à la santé génésique. Il a fallu du temps pour que l'on reconnaisse que ce dernier droit est un droit de l'homme, et s'il n'est pas encore pleinement mis en œuvre dans tous les pays, il est essentiel à l'autonomisation des femmes. Il concerne non seulement la maternité sans risque et la protection contre les grossesses non souhaitées, l'infection à VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles, mais aussi la protection contre la violence sexiste et les sévices

sexuels. La reconnaissance et le maintien de ce droit constituent le fondement même de la tolérance et du respect à l'égard des femmes, mais il faut bien constater qu'une action déterminée est nécessaire pour les préserver dans des circonstances difficiles.

9. Les accords internationaux qui se sont succédé en matière d'éducation pour tous n'ont pas encore réussi à garantir l'égalité entre hommes et femmes. Le droit des femmes à l'emploi et à l'égalité dans le travail est aussi fréquemment ignoré. Dans certains cas, les femmes sont empêchées de travailler ou, à l'inverse, les difficultés économiques peuvent les forcer à rechercher un emploi rémunéré alors qu'elles ne le souhaitent pas. Les possibilités de promotion sont souvent bloquées. Bien que de nombreux pays aient adopté des lois contre de telles pratiques, il est difficile de les éliminer.

10. Les femmes migrantes sont également vulnérables. Elles peuvent être victimes de discrimination, ou être empêchées, du fait des pratiques en usage dans leurs propres communautés, de s'intégrer pleinement dans leur nouvel environnement. Des programmes novateurs peuvent contribuer à remédier à cette situation, mais dans plusieurs pays industrialisés qui ont fait appel à une main-d'œuvre immigrée, on s'est aperçu qu'il était difficile d'assimiler ou de prendre en compte leurs différences culturelles. Dans de tels cas, tant les communautés d'accueil que les communautés d'immigrants ont besoin d'éducation et d'un temps d'acclimatation.

11. La tolérance et le respect doivent conduire à réfléchir sur toutes les idées reçues concernant les relations entre les sexes, y compris le comportement sexuel. Les jeunes, en particulier, sont à l'avant-garde d'une évolution rapide, mais ils se trouvent également à un stade de leur développement psychologique où ils sont particulièrement influençables et vulnérables. Mme Sadik se demande s'il est suffisant de réaffirmer purement et simplement les anciennes valeurs comme on le faisait autrefois. Elle fait l'éloge d'un représentant d'un pays catholique qui, dans un débat sur le VIH/sida, a déclaré que, même s'il ne pouvait approuver que sa fille ait des relations sexuelles, il ne lui refuserait ni les informations ni les moyens lui permettant de se protéger contre une grossesse non désirée ou une infection. Les différentes conférences internationales sur les droits de l'homme organisées dans les années 90, dont le point d'orgue a été la Déclaration du Millénaire des Nations Unies à laquelle tous les États Membres ont souscrit, ont montré qu'il était possible pour des personnes raisonnables de dépasser leurs différends pour prendre des décisions par consensus.

12. M. PECCOUD (Organisation internationale du Travail (OIT)), abordant la question des migrations, dit que le fossé entre les bénéficiaires de la mondialisation et les exclus de ses bienfaits financiers, technologiques, médicaux, éducatifs et sociaux se creuse. Quoi d'étonnant alors à ce que des femmes et des hommes des pays les plus pauvres tentent d'émigrer vers les pays riches dans l'espoir de trouver un travail qui leur donnera de plus grandes ressources pour eux-mêmes et leur famille ? Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont ouvert de plus en plus grand la fenêtre à travers laquelle ils contemplant les richesses d'un consumérisme fascinant. De nombreux candidats à l'émigration, avec ou sans qualifications, tombent dans les filets d'agences privées sans scrupules qui leur offrent de prendre en charge toutes les démarches. Ces agences sont souvent en collusion avec des employeurs potentiels des pays développés qui n'hésitent pas à exploiter une main-d'œuvre immigrée illégale.

13. D'autre part, et comme en réaction à l'idéologie triomphante du "tout marché", des fondamentalismes religieux, ethniques ou idéologiques se développent. Ils propagent la haine et la discrimination fondées sur le sexe, la religion ou l'origine ethnique, et leurs victimes n'ont d'autre solution que de tenter d'émigrer par tous les moyens.

14. Ces dernières décennies, les pays d'accueil sont devenus de plus en plus attrayants du fait de la diminution marquée des coûts des transports et des communications et de la présence de diasporas qui laissent espérer que les liens avec le pays d'origine seront maintenus. Si un émigré est accueilli pendant une courte durée, le respect des droits de la personne consiste à lui donner les moyens de garder un contact avec son pays d'origine, alors que dans le cas des émigrés de longue durée, cela suppose d'assurer leur assimilation dans la société d'accueil. Un pays comme la Suisse, au taux de chômage inférieur à 2 %, n'a pas de difficultés à accueillir 20 % d'immigrés parmi sa population. D'ailleurs, les citoyens suisses ont récemment rejeté une proposition visant à réduire ce pourcentage. Par contre, certains pays voisins de la Suisse, où le taux de chômage est bien plus élevé, font preuve d'intolérance alors que le nombre d'immigrés y est bien plus faible.

15. Il convient par tous les moyens de reconnaître la dignité humaine et la contribution des immigrés. Non seulement ceux-ci sont souvent indispensables, en particulier dans le secteur des services, mais ils sont aussi de plus en plus nécessaires dans la mesure où la population des pays développés vieillit. Les hommes politiques, les syndicats, les employeurs et d'autres acteurs de la société civile, notamment les médias et les organisations religieuses, ont tous une responsabilité à exercer pour former les esprits, en encourageant le respect des immigrés et la lutte contre l'intolérance. Cette responsabilité doit en particulier s'exercer vis-à-vis des plus pauvres, les immigrants illégaux.

16. Il faut également dénoncer les politiques nationales d'immigration destinées à rassurer les électeurs qui imposent d'un côté des mesures draconiennes, fort bien médiatisées, à l'encontre des immigrants illégaux, mais qui de l'autre pérennisent les pratiques obscures en matière d'octroi de visas, pour améliorer la compétitivité des entreprises en mettant à leur disposition une main-d'œuvre bon marché.

17. Afin de renforcer la protection juridique des migrants, les États doivent ratifier d'urgence la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ainsi que les conventions pertinentes de l'OIT. Les États les plus riches sont particulièrement négligents à cet égard, à moins qu'ils ne considèrent les immigrants comme un simple facteur de production dont les droits individuels peuvent être ignorés. Consciente, dès sa création, que la discrimination sociale peut devenir un puissant facteur de déstabilisation de la société tout entière, l'OIT s'est toujours efforcée de faire en sorte que les hommes et les femmes puissent travailler dans des conditions de dignité, de liberté et de sécurité, dans une perspective de développement durable. À ce titre, elle continuera de tout faire pour que l'immigré soit non seulement toléré mais aussi véritablement respecté.

18. Mme BRASLAVSKY (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que, s'il ne fait aucun doute que le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance sont profondément enracinés dans l'esprit de la plupart des gens, ils sont également en conflit permanent avec l'esprit de tolérance, de respect, d'apprentissage et d'enrichissement interculturel, dont les racines sont tout aussi profondes. Si les deux faces de cette réalité étaient

admises, une amélioration serait possible. Ainsi, des éditeurs de manuels scolaires ont produit des ouvrages magnifiquement illustrés, mais où tous les élèves représentés étaient des garçons. Dans un autre cas, une organisation non gouvernementale influente attachée à la lutte contre la corruption, a produit une affiche pour illustrer le fait qu'il n'y avait pas de coupure nette dans la société entre les corrompus et les gens honnêtes, mais un continuum entre ces deux extrêmes. Mais pour illustrer cette proposition, le personnage représentant la corruption extrême était noir, alors que celui symbolisant la plus grande honnêteté était blanc.

19. Dans ces deux cas, les illustrations ont été modifiées avant la publication, mais elles reflétaient clairement les effets inconscients de siècles d'éducation prodiguée tant par l'école que par la société. De toute évidence, il n'est guère aisé de venir à bout d'une discrimination si profondément enracinée. Pour y parvenir, il faut renforcer les aspects positifs de la nature humaine, et donc dispenser une éducation qui fasse de la tolérance et du respect une exigence sociale et politique majeure, et pas seulement une vertu scolaire; il faut aussi permettre aux enfants des deux sexes d'avoir accès à une éducation utile et équitable tout au long de leur vie, et s'assurer que les principes éducatifs contribuent à la promotion de la tolérance et du respect à l'égard de tous les autres groupes de la société.

20. Dans les conflits entre nations ou groupes, dans les tensions entre générations, ou encore dans la discrimination sous ses diverses formes, la tendance générale consister à blâmer un tiers. En matière d'éducation, ce tiers peut être l'école, la famille, les médias, le marché, ou telle ou telle religion. En réalité, cependant, la discrimination et l'intolérance se manifestent dans une interaction complexe entre des pratiques qui s'expriment dans tous ces différents aspects de la vie. La seule manière de les surmonter consiste à établir une alliance forte entre toutes ces pratiques, de façon à en supprimer, peu à peu, les caractéristiques néfastes.

21. Ce processus est en cours dans de nombreux pays. Dans les cas les plus probants, on a obtenu des résultats en affirmant l'égalité fondamentale des individus fondée sur la dignité humaine; en instaurant un cadre juridique consacrant cette égalité; en reconnaissant les multiples modalités d'expression de la dignité humaine; en admettant que cette diversité est incompatible avec l'inégalité d'accès aux biens et aux services sociaux nécessaires au développement personnel, communautaire et national; en encourageant la compassion à l'égard des autres et l'esprit critique à l'égard de "son peuple".

22. En se fondant sur ces principes, il est possible d'isoler des politiques et des pratiques éducatives prometteuses, susceptibles de renforcer la tolérance et le respect. La première d'entre elles consiste à admettre que des mesures de discrimination positive sont nécessaires. De nombreux pays, dépassant le principe consistant à offrir la même éducation à tous, en sont venus à accorder davantage aux déshérités et à promouvoir l'éducation de groupes particulièrement défavorisés, notamment les femmes, les populations autochtones, les immigrants, les pauvres et les membres de minorités religieuses.

23. Deuxièmement, les plans et programmes d'études adoptés dans de nombreux pays prévoient que les droits de l'homme et le principe de la non-discrimination doivent faire partie de l'enseignement moderne de l'histoire et de la géographie à tous les niveaux; en d'autres termes, il s'agit d'enseigner non seulement l'histoire d'une puissance coloniale, comme c'est souvent le cas, mais également celle de la communauté locale. L'enseignement commence également à être dispensé dans les langues autochtones dans les établissements élémentaires, et même

secondaires. Dans les pays où enseignement laïc et enseignement confessionnel coexistent, la tolérance et le respect se renforcent, dans la mesure où l'enseignement laïc reconnaît la valeur des religions en tant qu'expressions des cultures, tandis que l'enseignement confessionnel élargit l'éventail des religions considérées.

24. Dans de nombreux pays, une troisième politique a consisté à actualiser les manuels scolaires et d'autres matériels pédagogiques, ce qui a permis de diversifier les perspectives et, partant, d'introduire un élément de controverse. Selon cette approche, chaque étudiant a le droit d'exprimer son propre avis et de le confronter avec celui des autres, dans un esprit de respect mutuel. Dans de nombreux établissements, les méthodes pédagogiques elles-mêmes se sont améliorées. Ainsi, on accorde moins d'importance à la pure mémorisation et à l'apprentissage mécanique d'informations ou de préceptes moraux, et davantage à la compréhension et à la formation du caractère.

25. Il n'est guère aisé de sensibiliser les individus au respect, car cela passe par des tensions de toutes sortes, aussi positives et productives puissent-elles être. Par exemple, l'adoption des langues autochtones comme langues d'enseignement doit être conciliée avec la nécessité pour les communautés autochtones d'apprendre l'anglais et l'informatique. Mais un monde dans lequel seuls l'anglais et l'informatique seraient enseignés pourrait devenir stérile. Il est intéressant d'observer que l'un des points forts des pays qui jouissent d'un bon niveau de développement économique et social est le nombre d'heures d'enseignement consacrées à l'éducation artistique, à l'expression personnelle et aux activités symboliques et spirituelles. Les personnes qui ont le plus d'atouts ne sont pas des individus robotisés, mais des êtres humains éveillés et dotés d'un esprit d'analyse, capables de mener une vie productive et de jouir des biens collectifs, spirituels et matériels. Ce sont elles qui assureront la pérennité de l'humanité.

26. Tous les systèmes de pensée de l'humanité ne trouvent pas leur expression dans les écoles. En Bolivie, par exemple, les Aymaras regardent vers le passé au lieu de se tourner vers le futur, qu'ils ne peuvent appréhender. Néanmoins, à l'école on s'efforce de leur enseigner ce que sont le temps et l'avenir. Certaines cultures africaines n'emploient pas le système décimal, mais utilisent une base cinq; l'école n'en tient pourtant pas compte. L'école doit aussi renouveler sa capacité de comprendre "l'autre" pour renforcer la tolérance et le respect; elle doit pour cela mettre autant l'accent sur la dimension émotionnelle et spirituelle de la vie que sur les connaissances.

27. Le dialogue est nécessaire pour progresser, car il est dangereux d'agir sans confronter ses idées avec celles des autres. C'est dans cet esprit que l'UNESCO organise actuellement une conférence qui se tiendra à Genève, parallèlement à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, mais dont le thème sera "l'éducation pour tous, afin d'apprendre à vivre ensemble". On y abordera notamment des questions touchant l'éducation, telles que la nationalité, la cohésion sociale, la diversité culturelle, les langues, les récents progrès scientifiques, l'éthique et les nouvelles technologies, ainsi que l'avenir de l'école.

28. M. SOLARI (Argentine) partage l'avis de l'oratrice précédente, qui considère que l'éducation a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir la tolérance et canaliser les émotions et ajoute que son pays qui a dû se relever d'une dictature militaire, en a tiré les leçons et a compris qu'il ne pouvait y avoir de réconciliation véritable sans que l'on n'ait mis au jour toute la vérité. Et même ainsi, la douleur persiste.

29. La tolérance et le respect sont synonymes non d'acceptation résignée, mais d'accueil enthousiaste de la diversité. Une société qui connaît la diversité est non seulement plus juste, mais aussi plus intéressante et plus belle. Ce n'est qu'en encourageant la culture de la diversité qu'il sera possible de s'opposer à ceux qui considèrent la pluralité comme une menace. Tous les pays doivent demeurer vigilants face à la menace de l'intolérance. L'Argentine, quant à elle, est un exemple de diversité culturelle et religieuse en action. Tout au long de son histoire, elle a accueilli des vagues successives d'immigrants venus d'Europe, d'Amérique latine et, plus récemment, d'Asie.

30. Mme GLOVER (Royaume-Uni) dit que, trop souvent, la réalité est bien éloignée des normes internationales. Son gouvernement condamne la persécution d'individus pour des motifs de religion ou de conviction, et saisit chaque occasion - souvent en collaboration avec ses partenaires de l'Union européenne - pour engager les États à promouvoir la tolérance et le respect mutuels, et à protéger les minorités religieuses contre la discrimination, l'intimidation et les attaques. Il prend ses obligations dans ce domaine très au sérieux, et il tire sa force de la diversité de la société britannique. La liberté de religion et de conviction est protégée par la nouvelle loi sur les droits de l'homme, et des lois complémentaires seront adoptées pour interdire la discrimination religieuse sur le lieu de travail et dans le cadre de la formation professionnelle.

31. L'intolérance n'est pas le monopole des adeptes de telle ou telle religion; elle se manifeste un peu partout dans le monde, et au nom d'un grand nombre de croyances. En matière de liberté de religion ou de conviction, le droit international n'accorde la primauté à aucune confession en particulier. Il est donc essentiel de lutter contre la persécution et l'intolérance à l'égard de toutes les confessions, dès lors qu'on ne saurait privilégier les droits d'un groupe qu'au détriment de ceux d'un autre. La communauté internationale ne doit pas accepter les arguments de ceux qui refusent tout contrôle international du respect par les États des obligations qui leur incombent dans le domaine des droits de l'homme au motif qu'un tel contrôle serait partial, tout en continuant à violer les droits de l'homme. La défense d'une religion ne doit pas servir de prétexte pour persécuter les autres. La délégation britannique souhaiterait connaître l'avis des animateurs du débat sur la manière d'instaurer un équilibre entre la liberté de religion et de conviction, d'une part, et la liberté d'expression et de réunion pacifique, de l'autre.

32. M. PÉREZ-VILLANUEVA Y TOVAR (Espagne) dit que sa délégation attache la plus grande importance à la promotion de la tolérance et du respect à l'égard des religions et des convictions. En effet, le Gouvernement espagnol se prépare à accueillir prochainement une conférence consultative internationale sur l'éducation scolaire dans l'optique de la liberté de religion et de conviction, de la tolérance et de la non-discrimination.

33. L'une des questions fondamentales qui sera examinée dans le document final de la conférence et ultérieurement concerne la nature de l'éducation pour tous en vue de promouvoir la connaissance des autres par le biais, notamment, d'une étude comparée plus approfondie des religions et des cultures religieuses et éthiques. M. Pérez-Villanueva y Tovar aimerait connaître l'avis des animateurs du débat sur la question de savoir si l'étude des religions comparées devrait être abordée en tant que discipline distincte, ou bien en tant que composante d'autres disciplines telles que l'histoire, l'ethnographie, la philosophie ou l'instruction civique.

34. Mme JAMIL (Pakistan) dit que la Constitution pakistanaise proclame l'obligation de respecter les diverses cultures qui font partie du patrimoine du pays, ainsi que la liberté de

religion et de conviction. Les Pakistanais qui appartiennent à des communautés minoritaires peuvent demander des comptes au Gouvernement et, ce faisant, ils enrichissent le débat public. Le Gouvernement pakistanais estime que chaque nation et chaque peuple a le droit de professer sa religion, ses convictions et ses valeurs, dès lors qu'elles ne visent pas à porter atteinte à autrui ni à inciter à la haine ou à la violence.

35. Il est regrettable qu'une "islamophobie" se manifeste dans certaines régions du monde, sous la forme d'une campagne virulente visant à dénigrer les valeurs et les traditions de l'islam. Une telle campagne n'est guère compatible avec la promotion de la tolérance et du respect de la diversité. Il est paradoxal de constater, alors que le monde avance sur la voie du progrès et du développement scientifique, une montée de la brutalité et de l'intolérance.

36. Plutôt que de tenter de créer un monde uniforme en détruisant les valeurs ou les artefacts historiques, culturels et religieux respectés par autrui, il serait préférable de redoubler d'effort pour que la diversité culturelle de l'humanité soit respectée et protégée. Profondément bouleversés par la destruction totale de la mosquée historique de Barb, les Pakistanais ont fort bien compris la douleur ressentie par les bouddhistes lorsque les statues de Bamiyan, en Afghanistan, ont été détruites.

37. Il est urgent de promouvoir la tolérance par l'éducation et de renforcer le dialogue entre les civilisations. Les nouvelles technologies et les médias doivent être utilisés avec un sens accru des responsabilités envers les jeunes générations, et non comme un moyen de meurtrir davantage la société : une société dans laquelle les femmes et les fillettes non seulement sont victimes de l'humiliation et de l'exploitation physiques et psychologiques, mais encore doivent faire face à un avenir difficile du fait des difficultés économiques entraînées par le massacre impitoyable de leurs proches. Il est également essentiel de mettre un terme aux conflits en cours et de prévenir de nouveaux conflits, ce qui contribuerait à apaiser la violence dans le monde.

38. Mme GERVAIS-VIDRICAIRE (Canada) dit que la tolérance, le respect de la diversité et l'acceptation du changement sont des conditions essentielles à la coexistence pacifique et prospère des êtres humains. L'origine ethnique, la race, la langue, la culture, le sexe, les aptitudes physiques ou mentales, l'orientation sexuelle et la religion sont autant d'aspects fondamentaux de l'identité d'une personne. Du point de vue canadien, la tolérance n'est pas suffisante; ce qui est nécessaire, c'est le respect. Pour conserver sa vitalité économique et sociale, toute société se doit d'accepter la diversité en respectant les valeurs démocratiques et les droits de l'homme. Il est donc primordial de veiller à ce que la diversité culturelle soit exploitée pour améliorer la participation, renforcer l'expression culturelle, créer la prospérité et faire en sorte que toute les nations prennent avantage des possibilités qu'offre l'environnement mondial.

39. La diversité a apporté de nombreux bienfaits au Canada, notamment des connexions avec le reste du monde, une main-d'œuvre multilingue et une riche vie culturelle. La place particulière qu'occupent les populations autochtones dans le pays est un élément central de la diversité de sa culture, de ses langues et de son histoire. En outre, le rôle central que jouent les deux langues officielles du Canada sont un témoignage supplémentaire de son attachement à respecter la diversité de sa population.

40. Le Gouvernement canadien n'a cessé de préconiser la prise de mesures efficaces pour promouvoir le respect de la diversité, notamment par le biais de l'éducation et de campagnes de

sensibilisation de l'opinion à tous les niveaux. Étant donné que les systèmes éducatifs modèlent les attitudes et comportements, il conviendrait d'examiner les moyens d'incorporer dans les programmes scolaires les contributions de particuliers aux bagages culturels variés. Il faudrait aussi envisager d'élaborer de nouveaux outils pédagogiques susceptibles de faire accepter et estimer à leur juste valeur tous les membres de la société.

41. Mme RUIZ de ANGULO (Costa Rica) dit que, dans son pays, on enseigne aux enfants, la tolérance et le respect à un très jeune âge. Les facteurs les plus importants pour la promotion de la tolérance dans toute société sont les médias, le système pédagogique et les communautés religieuses. Étant donné que les médias sont un reflet des vues de la société, il est essentiel que les autorités religieuses et politiques les invitent instamment à donner place à un large éventail d'opinions dans leurs commentaires sur l'actualité. La prochaine Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée sera l'occasion de promouvoir la notion de tolérance dans les écoles, la presse et les groupes religieux. En même temps, l'intervenante tient à souligner que la justice et l'égalité des chances contribuent aussi à l'esprit de tolérance.

42. Le fait que l'année 2001 ait été désignée par l'Organisation des Nations Unies Année du dialogue entre les civilisations contribuera aussi pour beaucoup à entretenir l'esprit de tolérance.

43. M. CHEPSIROR (Kenya) dit que, devant la montée de la discrimination dont se font l'écho les médias, les pouvoirs publics et les partis politiques, il faut appliquer des politiques qui favorisent la tolérance mutuelle et le respect entre les diverses communautés. La Conférence préparatoire régionale africaine qui s'est tenue à Dakar a proposé un certain nombre de recommandations à cet égard. Tout d'abord, il conviendrait d'édicter des lois réprimant les programmes et activités politiques d'organisations qui encouragent l'intolérance. Deuxièmement, les États devraient établir des mécanismes nationaux de surveillance et prendre des mesures pour promouvoir de bonnes relations interethniques. Troisièmement, les médias devraient élaborer un code de conduite interdisant la propagation des thèses prônant la supériorité raciale, la haine et la discrimination.

44. La délégation kényenne est déçue par les infimes progrès réalisés jusqu'à présent dans la promotion des attitudes de tolérance et de respect. Elle convient avec Mme Braslavsky que l'éducation est le meilleur moyen de promouvoir la tolérance et que les États devraient mettre au point des programmes spécifiques de sensibilisation et de formation pour lutter contre le racisme.

45. M. MENDONÇA E MOURA (Portugal) dit que l'appel lancé à la séance précédente en faveur d'une éthique qui ne soit ni religieuse ni antireligieuse mais simplement centrée sur l'être humain est une contribution très importante au débat.

46. Notant qu'une récente étude du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a conclu que l'éducation pouvait avoir un rôle non seulement positif mais aussi négatif (lorsqu'elle est utilisée comme moyen de préserver des privilèges ou de manipuler l'histoire à des fins politiques et d'inciter à la haine), le représentant du Portugal demande aux animateurs du débat ce que l'on pourrait faire pour veiller à ce que l'éducation ne soit pas utilisée à mauvais escient et s'il existe des catégories professionnelles qui devraient se voir donner la priorité en matière d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Il se demande pourquoi la réaction

des États à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme a été si médiocre et ce que les organes de l'ONU pourraient faire pour aider les États à promouvoir de telles activités pédagogiques.

47. Mme PATERSON (Observatrice de la Nouvelle-Zélande) dit que la tolérance nécessite des encouragements constants parce que, même dans une société ouverte, elle peut être menacée par une évolution des conditions politiques, économiques ou sociales.

48. L'éducation est certainement très importante pour ce qui est de promouvoir la tolérance. Des modifications ont récemment été proposées en Nouvelle-Zélande pour améliorer la capacité de l'Institution néo-zélandaise de défense des droits de l'homme de se concentrer sur son rôle d'éducation. Il a été recommandé que l'Institution prenne la tête des activités de promotion d'une société respectueuse des droits de l'homme de tous ses membres, avec toutes leurs différences.

49. M. AMIN-MANSOUR (Observateur de la République islamique d'Iran) dit que la diversité peut être soit une source de force, soit une cause de division. L'expérience a montré, toutefois, que les politiques d'exclusion se soldent en fin de compte par de vives réactions et que les sociétés qui survivent sont celles qui jouissent d'une riche culture et ont appris à pratiquer la tolérance. À son avis, les autorités, les membres de l'élite et les défenseurs des droits de l'homme ont un rôle majeur à jouer pour renforcer la compréhension au sein d'une société, et montrer le bon exemple est le moins qu'ils puissent faire.

50. L'année 2001 a été proclamée Année du dialogue entre les civilisations. Intolérance et respect d'autrui sont la pierre angulaire du dialogue, de la coopération et du développement. M. Amin-Mansour invite donc tous les membres de la communauté internationale à promouvoir la tolérance dans le monde entier.

51. M. SUNGAR (Observateur de la Turquie) tient à mettre les choses au point s'agissant d'une allusion faite à la séance précédente par l'archevêque Tutu au prétendu holocauste des Arméniens, pour reprendre les termes mêmes qu'il a utilisés. La délégation turque n'accepte pas cette allégation car elle connaît les faits, qui concernent sa propre histoire. Ce qui s'est déroulé dans les secteurs orientaux de l'État ottoman est une guerre civile sur fond de guerre mondiale, et non un génocide.

52. Mme MARTENSSON (Observatrice de la Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne, pose deux questions aux animateurs du débat. Elle souhaite savoir, premièrement, en quoi l'intégration d'une perspective sexospécifique peut promouvoir la tolérance et le respect de la diversité et, deuxièmement, quelle est la meilleure façon d'utiliser la formation comme moyen de prévention et comme outil de promotion de la tolérance, de la diversité et de l'accès aux droits de l'homme.

53. M. SABHARWAL (Inde) indique que son Gouvernement a déclaré l'année 2001 Année de la promotion de la femme dans le but de sensibiliser le plus grand nombre aux questions féminines, de prendre des initiatives et d'accélérer l'application des mesures déjà prises pour améliorer l'accès des femmes aux ressources et le contrôle qu'elles peuvent avoir sur celles-ci ainsi que pour créer un environnement propice au renforcement de la confiance en soi et de l'autonomie des femmes.

54. L'intolérance et la discrimination ne peuvent être éliminées en se contentant d'adopter des lois. Il est tout aussi important de modifier les comportements sociaux. Toute société qui souhaite inculquer les valeurs de tolérance et de respect doit faire agir le pouvoir de l'éducation. Le Gouvernement indien s'opposera fermement à toutes les tentatives pour couler l'éducation dans un moule exclusiviste, et en particulier pour transformer les enfants en chair à canon.

55. Mme SAUERBREY (États-Unis d'Amérique) dit que le respect d'autrui présuppose le respect de soi. Un enfant ne peut développer son amour propre que s'il croit qu'il a les mêmes chances de succès que les autres. Savoir lire est l'aptitude fondamentale sans laquelle il ne peut y avoir d'éducation. Les enfants qui ne savent pas lire ont tendance à faire payer aux autres leur sentiment d'infériorité, tandis que ceux qui réussissent à l'école se montrent en général plus tolérants et plus serviables.

56. De nombreuses organisations ont mis au point des programmes visant à enseigner la tolérance tant aux enfants qu'aux adultes. Ce type d'éducation fait de plus en plus souvent partie des programmes scolaires aux États-Unis. L'un des outils pédagogiques qui a fait ses preuves consiste à pousser au dialogue des groupes qui ont manifesté leur animosité les uns à l'égard des autres. Les groupes religieux peuvent aussi jouer un rôle important dans la reconstruction de la société. Grâce à un nouveau programme, les initiatives prises par des groupes religieux pour fournir une aide à la lecture et lutter contre la toxicomanie sont intégrées dans l'action gouvernementale.

57. Mme IAMSUDHA (Thaïlande) dit que la discrimination sexuelle est probablement la forme de discrimination la plus ancienne et la plus répandue dans le monde, et que certaines sociétés l'acceptent plus volontiers que d'autres. La violence à l'égard des femmes demeure un sujet de profonde préoccupation, et c'est tout autant un problème social qu'un obstacle au développement du pays. Les membres de la communauté internationale devraient, individuellement et collectivement, accélérer l'action qu'ils mènent pour promouvoir les droits des femmes et les libérer de la discrimination, promouvoir leurs droits en matière de santé génésique, leur accès à l'éducation, à la formation, à la santé, aux services sociaux et aux responsabilités. L'intégration d'une perspective sexospécifique est consubstantielle à la promotion de la femme.

58. L'éducation n'est pas seulement un moyen efficace de promouvoir les droits de l'homme, notamment la tolérance et le respect en ce qui concerne le sexe, la religion, les migrants et d'autres formes de diversité, c'est aussi un outil efficace pour sensibiliser les gens aux droits de l'homme, s'assurer qu'ils les comprennent et savent comment les exercer. Cette éducation commence à la maison, et se poursuit à l'école. Il faudrait aussi recourir davantage aux médias pour promouvoir les droits de l'homme et le respect de la diversité.

59. M. HERNÁNDEZ BASAVE (Mexique) partage les préoccupations exprimées par les intervenants précédents s'agissant de l'expression "immigrants illégaux", qui est un stéréotype méprisant appliqué à tous les immigrants. On reconnaît généralement que les immigrants ont fait et continuent de faire de précieuses contributions à la société dans laquelle ils vivent, et l'on s'accorde presque unanimement à dire, dans la propre région de l'intervenant, que les immigrants dont les papiers ne sont pas en règle ne devraient pas être traités en criminels et qualifiés d'"illégaux". Enfin, le représentant du Mexique convient avec Mme Braslavsky qu'il est vital de redoubler d'efforts dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux.

60. M. KRISAFI (Observateur de l'Albanie) dit que dans son pays, les trois principales religions - l'islam, l'Église orthodoxe et le catholicisme -, de même que les Albanais et les minorités ethniques, entretiennent d'excellentes relations. Depuis les changements importants intervenus en Albanie dans les années 90, ces traditions nationales de bonnes relations ont été consacrées par des textes législatifs. La Constitution de novembre 1998, qui accorde une place de premier plan aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, est conforme aux normes contemporaines les plus avancées. L'Albanie a également adhéré à presque tous les instruments internationaux pertinents et s'attache à mieux faire connaître les droits de l'homme dans les écoles, la société civile et la fonction publique.

61. Au Parlement albanais, il existe une commission permanente des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Albanie possède également un médiateur des droits de l'homme et un bureau de la protection des minorités. On y compte aussi un grand nombre d'ONG exerçant une activité dans le domaine des droits de l'homme.

62. Toutefois, malgré les progrès réalisés ces dix dernières années, on relève encore en Albanie des cas de violation des droits de l'homme par certains fonctionnaires de la police, du système judiciaire ou de l'administration. Le Gouvernement ne ménage aucun effort pour identifier les auteurs de ces violations et les punir sévèrement.

63. Cheikh SAHIB BEN CHEIKH rappelle qu'il a parlé à la séance précédente d'une éthique universelle commune à toute l'humanité et qu'il a déclaré que le contenu de cette éthique ne devait être ni religieux ni antireligieux. Une religion sûre d'elle-même ne fonctionne pas comme une force de domination. Peut-être toutefois l'intervenant n'a-t-il pas été suffisamment explicite dans sa déclaration liminaire. Dans certaines régions du monde musulman sévit une barbarie qui frappe au cœur de l'islam et fait des victimes innocentes. L'intervenant se réfère plus particulièrement au régime des Taliban en Afghanistan et aux Groupes islamiques armés (GIA) dans son propre pays, l'Algérie. Il espère que toutes les personnes présentes acquiesceront à la déclaration selon laquelle la communauté internationale condamne la version théologique et l'interprétation de l'islam que donnent les Taliban et les GIA, mais ne condamne pas l'islam lui-même.

64. La théologie n'est pas la même chose que la foi. C'est une construction mentale humaine dont l'objet est d'élucider le mystère qu'est la foi et de la rationaliser afin de la rendre plus communicable. Si la grandeur d'une religion ne découle pas de sa théologie, il est catastrophique pour une religion que sa théologie stagne et se pétrifie dans une période historique reculée. La seule autorité de l'islam réside dans les textes. Leur interprétation est l'affaire des croyants. Il est déplorable qu'au cours des derniers siècles, certains musulmans aient rendu sacro-saints les efforts déployés par leurs ancêtres et leurs théologiens dans ce domaine, donnant naissance à une certaine tendance à "bedouiniser" l'islam.

65. La majorité des musulmans ne le font pas, mais la frustration de certains les pousse à des dérèglements dangereux dans le monde contemporain. L'islam est une religion universelle porteuse de valeurs extraordinaires, et les penseurs et théologiens qui s'en réclament devraient faire un effort pour en désacraliser l'héritage.

66. L'islam est marqué par un souci de justice, mais ce qui est justice à une certaine époque devient injustice à une autre époque si l'on ne suit pas l'évolution de la société. Le progrès d'une

génération, s'il vient à se figer, se transforme en régression pour une génération suivante. Aucune génération n'a le droit d'interpréter les lois ni de légiférer pour le compte d'une génération future. L'islam est un partenaire actif dans l'ordre international, et ne devrait pas constituer une force concurrente ou dominatrice.

67. Mme PONCINI (Fédération internationale des femmes diplômées des universités), prenant la parole au nom également de Zonta International, du Conseil international des femmes, de l'Université spirituelle internationale Brahma Kumaris et de l'Association soroptimiste internationale, ainsi qu'en sa qualité de Présidente du comité de travail sur les femmes, les différences entre les sexes et les enfants, dit qu'un élément fondamental du principe de tolérance est de comprendre pourquoi il existe des différences entre les êtres humains, et d'accepter ces différences. Si les êtres humains possèdent tous les outils pour développer cette connaissance et cette compréhension, ils ne sont pas équipés pour faire face à la diversité, exacerbant en fait l'exclusion et la rigidité dans leurs préjugés. Ils n'ont pas transformé leur esprit pour s'adapter à la diversité et la respecter; ils sont encore obnubilés par les règles de la hiérarchie et la recherche du pouvoir économique et politique.

68. La compréhension ne doit pas seulement s'étendre au monde extérieur en constante évolution, elle doit aussi atteindre le moi profond de chaque individu. L'éducation dans le domaine des droits de l'homme est un élément clef, s'agissant de fournir une réelle vision de ce qui est éthiquement, moralement et socialement responsable et équitable. Les gouvernements et les médias ont un rôle à jouer dans la création d'un climat de non-violence favorable à une société multiculturelle et à la promotion économique. L'inégalité entre les sexes aggrave encore la discrimination raciale. Le développement social est un droit de l'homme qui va de pair avec les considérations et les transactions économiques.

69. Pour M. ASGHAR NEMATI (Organization for Defending Victims of Violence), il est impossible de promouvoir la coexistence pacifique dans les sociétés multiculturelles si les individus ne se respectent pas les uns les autres et ne tolèrent pas leurs différences. La violence qui règne en Afghanistan, dans les Balkans et dans d'autres régions du monde montre qu'un climat d'illégalité et de mépris pour la vie et la dignité humaines engendre des violations des droits de l'homme. Les dirigeants politiques devraient promouvoir la tolérance et le respect et mettre fin à la violence et à la discrimination.

70. Mais comment peut-on effectivement promouvoir cette tolérance et ce respect ? Quel peut être le rôle constructif des États, de l'ONU et des institutions des Nations Unies, des ONG, de la société civile et des autres acteurs ? La Commission des droits de l'homme accorde le plus haut rang dans l'ordre des priorités à l'éducation, au dialogue, à l'état de droit, à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales en tant que facteurs les plus importants de la promotion effective des valeurs de tolérance, de respect et de pluralisme. La société civile, en particulier les ONG, a aussi un rôle à jouer en faisant prendre conscience au plus grand nombre de l'importance que revêtent la tolérance et le pluralisme grâce à leurs activités de sensibilisation.

71. Mme GRANGE (Commission internationale catholique pour les migrations), prenant la parole également au nom de la Campagne mondiale pour la ratification de la Convention sur la protection des droits des migrants, dit que si la communauté internationale élabore un corpus impressionnant et ambitieux de traités et autres instruments reconnaissant au plan universel la

dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants se déplacent à l'intérieur des frontières des États ou les franchissent pour fuir la violence, la persécution, la discrimination, la misère noire, l'injuste répartition des richesses et les catastrophes anthropiques ou naturelles.

72. Certains sont appelés migrants et d'autres réfugiés, demandeurs d'asile ou personnes déplacées. Certains sont même qualifiés d'"illégaux". Qui décide de la légalité d'une vie, et qu'est-ce que cela a à voir avec la tolérance, la dignité et le respect ? En adoptant des politiques d'immigration et d'octroi de l'asile qui érigent en criminels les migrants "en situation irrégulière", les pays d'accueil nourrissent un climat d'intolérance. La montée de la discrimination, de l'ostracisme et de la xénophobie a sûrement quelque chose à voir avec la politique de la porte fermée, une mentalité de forteresse assiégée et les programmes d'immigration zéro. L'amalgame entre les migrations et la traite d'êtres humains est-il sans lien avec les descriptions biaisées des médias et le comportement hostile des populations nationales ? L'absence de volonté politique est-elle sans rapport avec la création de terrains propices à l'intolérance, au néo-nazisme et à l'intégrisme religieux ? Les migrants malgré eux ne fuient une série de maux que pour se voir dénier leurs droits individuels au bout de leur pénible voyage.

73. Les migrants qui comptent un certain nombre d'années de résidence devraient être autorisés à prendre part aux élections locales dans les pays d'accueil. Des structures appropriées devraient être mises en place au niveau national en vue de leur participation à la prise des décisions qui les concernent et touchent la vie de leur communauté. Ils devraient être représentés dans les commissions nationales des droits de l'homme. Les programmes d'éducation devraient reconnaître les éléments positifs des traditions et cultures étrangères. Les États et la société civile devraient mettre à profit la Journée internationale des migrants pour souligner que les droits des migrants sont des droits de l'homme et que les migrants en situation irrégulière ont besoin d'une protection. Les États devraient adopter des cadres juridiques d'immigration cohérents, transparents et justes et ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille ainsi que les conventions pertinentes de l'OIT. Le plan d'action de la prochaine Conférence mondiale devrait contenir une section distincte regroupant les mesures destinées à promouvoir et protéger les droits des migrants.

74. M. PERERA (Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (WFUNA)), passant en revue les traditions hébraïque, chrétienne, hindoue, bouddhiste, musulmane et bahaïe, dit que toutes ces traditions enseignent la tolérance et le respect. L'Empereur indien Asoka a fait graver sur des colonnes une inscription affirmant qu'en tolérant les religions des autres, on grandit sa propre religion. Chacun devrait prendre note de la maxime des Védas hindous selon laquelle la religion est la quête de la vérité et la vérité est comme un diamant : plus elle a de facettes et plus elle brille. Les différentes facettes du diamant sont les différentes religions du monde. L'intolérance souille ce diamant et lui fait perdre son lustre.

La séance est levée à 18 heures.
